

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 11 MARS 2009

Délibération n°2009-03-18 : Motion pour un plan d'urgence pour la ligne B du RER

Nombre de Conseillers
en exercice : 35

Présents et
représentés : 35

L'an deux mil neuf, le onze mars à vingt et une heures vingt le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Député-Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Député-Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LAMY, Député-Maire, Mme ROBILLARD, M. MANTOAN, Mme DAGISTE, M. ROUYER, Mme PINNA, M. PERRAULT, Mme SAVAL, M. BODET, Mme DUCEUX, M. CARADEC, Adjoint, M. LAMBERT, M. SADJI, Mme RIOU, M. DESCHAMPS, Mme LACHENAL, Mme DEVÉRITÉ-NICOLAS, M. DUBOIS-GUICHARD, Melle MANTOAN, Mme PIERREPONT, M. LEMER, Mme MARX, M. LOBÉ, Mme DUBOUÉ, M. LAPERSONNE, M. MAURICE, M. VIDAL, Mme VITTECOQ, M. PAILLET, Mme MICHAUT, M. HENRY, Mme FOURME, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme CORNEAU (Pouvoir M. DESCHAMPS), M. VIGOUROUX (Pouvoir Mme VITTECOQ) Mme CHENIAUX (Pouvoir M. PAILLET), Conseillers Municipaux.

M. LEMER est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°2009-03-18 : Motion pour un plan d'urgence pour la ligne B du RER

Le Conseil municipal de Palaiseau,

Considérant que les habitants de Palaiseau sont de plus en plus nombreux à être affectés par la dégradation du service fourni sur la ligne B du RER, rendant l'usage de cette ligne aléatoire, ce qui les contraint fortement tant dans leur vie professionnelle que privée,

Considérant que les retards et incidents sont devenus presque quotidiens, en raison de la saturation des infrastructures, d'avaries d'un matériel dégradé et obsolète ou à des anomalies diverses, et que sur les derniers mois, une accélération de ces dysfonctionnements est constatée, se traduisant par des retards conséquents, suppressions de trains, délestages d'usagers, suppression des correspondances,

Considérant que les améliorations en cours sur la ligne B du RER semblent insuffisantes à moyen terme pour répondre à l'accroissement des flux constatés et prévisibles,

Considérant que dans le transfert des compétences du STIF de l'Etat à la Région en 2005, la part du co-investissement de l'Etat à hauteur de 6 milliards d'euros pour la rénovation du matériel roulant n'a pas été engagée,

Considérant que la RATP s'est engagée dans une démarche contractuelle avec le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) sur des objectifs de qualité, que les dysfonctionnements rappelés montrent que ces engagements ne sont pas tenus et que les retards sont devenus insupportables aux centaines de milliers de voyageurs qui en font les frais quotidiens,

Considérant que cette situation encourage et encouragera le recours aux véhicules individuels, sur des axes déjà saturés, en générant de ce fait un accroissement important des nuisances et de l'impact environnemental des déplacements,

Demande expressément au Président Directeur Général de la RATP, de prendre les mesures d'urgence pour pallier les dysfonctionnements actuels de la ligne B du RER et élaborer un plan de modernisation des équipements, indispensables pour obtenir un service fiable et de qualité sur le long terme ;

Demande à l'Etat d'apporter les moyens financiers nécessaires à cette modernisation en complément des compensations précédemment allouées ;

Précise que cette motion sera transmise aux autorités suivantes :

- Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des Transports
- Monsieur le Président du Syndicat des Transports d'Île-de-France
- Monsieur le Président Directeur Général de la RATP

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication le

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 12 mars 2009

Le Député-Maire

François LAMY